

AGENCE DE L'EAU
SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 98-16 DU 19 NOVEMBRE 1998
RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
POUR LA POLICE DES EAUX

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- VU le VIIème programme 1997-2001 de l'agence de l'eau approuvé par la délibération n° 96.8 du 4 octobre 1996,
- VU la lettre du 21 septembre 1998 de M. le Directeur de l'Eau à M. le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

DELIBERE

ARTICLE 1

Une autorisation de programme de 54,2 MF est réservée en 1999 sur la ligne 731 "Dépenses diverses d'intervention" pour doter le fonds de concours de police des eaux et de la pêche - réseaux de mesures.

ARTICLE 2

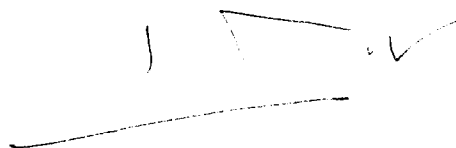
Dans la limite du montant indiqué à l'article 1 et après examen des précisions à apporter par la Direction de l'Eau, délégation est donnée au Directeur pour attribuer l'aide de l'agence, après avis conforme de la Commission des aides.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence



Pierre-Alain Roche

Le Président du
Conseil d'administration



Jean-Pierre Duport